



## ARCHIVES DE L'ETAT EN BELGIQUE

### *Mesures de précaution particulières prises dans la lutte contre la propagation de Covid-19*

#### **Avant de rendre visite à un dépôt des Archives de l'Etat**

L'accès à nos salles de lecture est **uniquement** possible **sur rendez-vous**. Pour réserver une place, il faut envoyer un e-mail au minimum deux jours ouvrables avant la date souhaitée. L'accès n'est autorisé qu'après confirmation du rendez-vous par e-mail.

Lorsqu'il fixe son rendez-vous (via e-mail) le lecteur demande en même temps max. **5 documents**, qui seront à sa disposition au moment de sa visite en salle de lecture. Comme les inventaires ne sont pas disponibles en libre-accès, les lecteurs sont invités à consulter le plus possible les inventaires en ligne.

Afin de limiter les contacts avec le responsable de la salle de lecture au strict nécessaire, le lecteur est invité à poser ses questions (de préférence par e-mail) avant sa visite en salle de lecture.

#### **Accès aux dépôts des Archives de l'Etat**

Dans les espaces publics des Archives de l'Etat, le port d'un **masque** est obligatoire.

Les vestiaires sont temporairement fermés ; les manteaux, les sacs et les affaires personnelles qui ne peuvent être emportés dans la salle de lecture peuvent être rangés dans les casiers.

**Les espaces réservés au public ont été adaptés** (délimitations avec des rubans, marquages au sol, nombre de sièges limité, ...). Veuillez respecter ces indications.

Le lecteur **ne peut pas consommer de la nourriture ou des boissons dans le bâtiment**. Les cafétérias seront temporairement fermées ; les distributeurs de boissons ne sont pas disponibles.

#### **Visite à la salle de lecture**

Les lecteurs sont invités à **se laver les mains avant d'accéder à la salle de lecture** ou d'utiliser le gel hydroalcoolique mis à leur disposition à l'entrée de la salle.

Pour l'instant, les inventaires et autres instruments de recherche, les microfilms, les microfiches, les livres ou les revues qui sont normalement disponibles en libre-accès doivent également être demandés via le responsable de la salle de lecture. Cette mesure vaut également pour les lutrins et les coussins d'archives.

Après utilisation, le lecteur remet ces instruments au responsable la salle de lecture ou il les met à l'endroit prévu à cet effet. Avant et après chaque utilisation, le lecteur se nettoie les mains avec le gel hydroalcoolique mis à sa disposition.

Pour l'instant, nous ne pouvons malheureusement pas offrir des crayons et un taille-crayon commun; le lecteur ne doit donc pas oublier d'apporter ses propres **crayon et taille-crayon**.

Les lecteurs qui utilisent des claviers ou des appareils de microfilms doivent, avant et après chaque utilisation, se nettoyer les mains avec le gel hydroalcoolique. Les appareils de reproduction de documents peuvent être manipulés uniquement par un collaborateur de la salle de lecture : toutes les copies doivent donc être demandées; le paiement sera réglé par virement ou par carte bancaire là où c'est possible.

#### **Pour finir**

Le **service du samedi** est suspendu durant toute la durée d'application du présent règlement.

Si un visiteur refuse de respecter les mesures de sécurité sanitaires, l'accès à la salle de lecture pourra lui être refusé.